

Arrêté 2022-PG-062

Arrêté portant nomination des membres du jury, des correcteurs et examinateurs spécialisés des concours externe et troisième voie d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, session 2022

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu de décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 modifié fixant les équivalences des diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir

Maison des concurrences

9, rue Jean Perrin - 28600 Lunant

Tel. : 02 37 91 43 40 • Courriel : contact@cdg28.fr

cdg28.fr



sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale
formation,

Vu l'arrêté 2022-PG-001 portant ouverture des concours externe et troisième voie d'accès au grade d'agent territorial
spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, session 2022,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours externe et troisième voie d'accès au grade d'agent territorial
spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, session 2022, est fixée comme suit :

Elus Locaux :

- M. Dominique SOULET, Président du Jury
- M. Michel CHARPENTIER, remplaçant du Président du jury

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Christelle QUENTIN, représentante CAP de catégorie C

Personnalités qualifiées :

- Mme Valérie ADER
- Mme Sophie TOUDY-CLEMENT

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour les épreuves d'admissibilité du concours
externe et troisième voie d'accès grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe,
session 2022, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

- Mme Camille BARRE
- Mme Stéphanie BEAUR
- Mme Marie-Noëlle GIL GIL
- Mme Géraldine LE NAGARD
- M. Jean-Marie MASSY
- M. Benoît RUBON
- M. Philippe SAUGER

Article 3 : Sont désignés en qualité d'examinateurs spécialisés pour les épreuves d'admission du concours externe et troisième voie d'accès grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, session 2022, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

Elus Locaux :

- M. Benjamin BEYSSAC
- Mme Amandine DUNAS

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Géraldine LE NAGARD

Personnalités qualifiées :

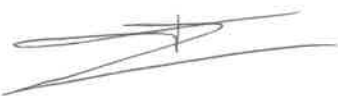
- M. Gilles BAREAU
- M. Jean-Marie MASSY

Article 4 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 22 septembre 2022,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le : 23/09/2022
et de la publication le : 23/09/2022

Par délégation,
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET



Le Président,



DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
- 28 -

Bertrand MASSOT

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le



ID : 028-282800374-20220922-2022_PG_062-AR

